

## Jean-Baptiste André Godin à Charles Ernest Guignet, 6 avril 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (14)

Collation 3 p. (458r, 459r, 460v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Charles Ernest Guignet, 6 avril 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 31/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/47643>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [6 avril 1874](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire

- [Girard \(J. B.\) et Cie](#)
- [Guignet, Charles-Ernest \(1829-1906\)](#)

Lieu de destination

- Inconnu
- Inconnu

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

## Description

Résumé Sur l'affaire Boucher et Cie. Godin indique à Guignet qu'il a été surpris des conclusions du rapport d'expertise ordonné par la cour de Nancy dans l'affaire de contrefaçon entre Boucher et lui. Il l'invite à assister aux expériences que Barral, de Luynes et Pélogot réaliseront le vendredi suivant dans l'usine de Guise pour démontrer qu'il n'y a aucun secret dans l'émaillage qu'il pratique. Il l'assure qu'il a été induit en erreur par des essais mal dirigés. Godin lui explique qu'il est indispensable qu'il fasse appel à des hommes de science ne cherchant que le vrai, dans la mesure où il est accusé d'avoir caché la vérité dans ses brevets.

Notes Destinataires : l'index du registre de correspondance indique que la lettre a été également adressée à Girard.

## Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Barral, Jean-Augustin \(1819-1884\)](#)
- [Boucher et Cie](#)
- [Luynes, Victor de \(1828-1904\)](#)
- [Pélogot, Eugène Melchior \(1811-1890\)](#)

Lieux cités [Nancy \(Meurthe-et-Moselle\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Quimper 6 Avril 1874

Monsieur,

Ce n'est pas sans une  
mes-mme surprise que j'ai  
pris connaissance des con-  
clusions du rapport relatif  
à l'expertise, ordonnée par  
la cour de Nancy, dans l'affair  
de contrefaçon pendante entre  
M. Boucher et moi.

J'ai dû chercher les moyens  
de faire rectifier les erreurs  
que ce rapport renferme ; et  
j'ai en conséquence l'honneur  
de vous prier de bien vouloir  
assister à des expériences  
que M. M. Barral, de L'Isle-  
le-Diligat feront vendredi

Monsieur Guignet.

prochain, 10 courant, dans  
mon usine à Guise, pour  
constater qu'il n'y a aucun  
secret dans l'émaillage tel  
que je le pratique ; que on  
réussit avec l'émail 88° rendu  
plus fusible, et avec tout autre  
émail tendre ou rendu tendre.

Vous pourrez ainsi recon-  
naître, Monsieur, que vous  
avez été induit en erreur  
par des essais mal dirigés  
par la personne à laquelle  
vous vous êtes confié. Je  
suis accusé dans ce rapport  
d'avoir caché la vérité dans  
mes brevets, il est donc  
indispensable que je fasse  
appel à des hommes de  
science qui me cherchent  
que le vrai, et j'espère

que vous voudrez vous-même assister à ces expériences, dans l'intérêt de la vérité et de la justice.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.